

MOTION RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS AU COLLÈGE ET DE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

Faire du collège un lieu de prévention, d'épanouissement et d'accompagnement des jeunes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-4 relatif aux compétences partagées en matière de culture, de sport et d'éducation populaire ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-2-2 et L.114-1 ;

Considérant que le collège est un lieu privilégié pour repérer les premières difficultés des adolescents et prévenir le décrochage et l'exclusion, et que le Département, compétent en matière de collèges, de solidarités et de protection de l'enfance, dispose de leviers pour agir ;

Considérant que les temps hors scolaires restent insuffisamment investis, que les difficultés de santé mentale, les violences et le décrochage nécessitent une prévention précoce, et que les associations de jeunesse sont fragilisées par le manque de financements pérennes ;

Considérant enfin que les dispositifs existants gagneraient à être mieux coordonnés pour assurer une continuité d'accompagnement, du collège jusqu'à l'insertion ;

Nous, élus du groupe « Une Ambition pour le Département », affirmons que la jeunesse réunionnaise doit être une priorité des politiques publiques, et proposons :

1. Des « Collèges ouverts » dès la rentrée 2027

Une expérimentation dans au moins un établissement volontaire par micro-région, dont un à Saint-Denis, avec l'Éducation nationale, les communes et les associations : activités sportives, culturelles et citoyennes et aide aux devoirs hors temps scolaire, avec des moyens humains dédiés et des solutions de transport pour les jeunes des Hauts et les adolescents en situation de handicap.

2. Une prévention et un accompagnement renforcés

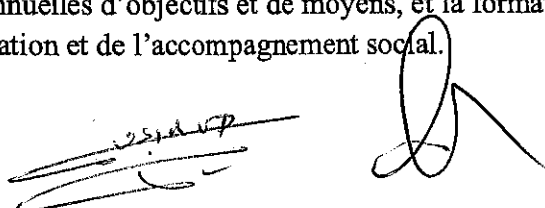
Une coordination des collèges, des services sociaux, de la prévention spécialisée, des communes et des associations pour repérer plus tôt les situations de décrochage, d'isolement et de violences, et accompagner les élèves exclus, afin qu'aucun jeune ne quitte le collège sans perspective de formation ou d'accompagnement.

3. La santé mentale des collégiens comme priorité

Un partenariat avec le Rectorat, l'ARS et l'EPSMR pour développer des permanences d'écoute dans les territoires éloignés et former les personnels et intervenants aux premiers secours en santé mentale.

4. Un soutien durable aux associations

Le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et la formation des professionnels de l'animation, de la médiation et de l'accompagnement social.



5. La protection des mineurs les plus vulnérables

Des objectifs chiffrés de renforcement des capacités d'accueil dès 2027, adaptés aux besoins de chaque micro-région.

6. Des Assises de la jeunesse réunionnaise en 2027

Avec l'État, la Région, les communes, les Missions Locales, les associations et les jeunes, pour recueillir leur parole et construire une feuille de route partagée, avec des objectifs mesurables et un calendrier.

Nous demandons :

À l'État et au Rectorat :

- de renforcer les moyens humains dans les collèges (éducation, santé, accompagnement social) et de sécuriser la situation des AESH ;
- de faciliter la coordination et le partage d'informations entre acteurs, dans le respect du cadre légal.

À l'ARS, à la Région et aux communes :

- de contribuer à la prévention en santé mentale et de participer aux « Collèges ouverts » et aux Assises.

Au Gouvernement :

- de préserver les moyens des Missions Locales, de la prévention et de l'animation jeunesse, et de renforcer les dispositifs en faveur de la jeunesse ultramarine.

Aussi,

Nous sollicitons l'exécutif départemental afin qu'il étudie ces propositions dans le cadre de la préparation du budget 2027, et nous souhaitons qu'un bilan annuel soit présenté à l'Assemblée départementale.

Parce qu'agir pour la jeunesse, c'est avant tout prévenir les ruptures, accompagner les parcours et donner à chaque jeune Réunionnais les moyens de construire son avenir, nous appelons l'ensemble des conseillers départementaux à soutenir cette démarche.

